



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2026-015 sur le lot 5 010 254, situé au 1, rue du Pont

Demande de dérogation mineure de 1,95 mètre sur une hauteur maximale totale de 3,75 mètres exigée au 1^{er} paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 13.15.3.2 du règlement de zonage 2002-56 pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal de l'hôtel de ville.

***Explication :** Dans le cadre de cette demande, la hauteur maximale de l'enseigne sur la façade du bâtiment serait de 5,70 mètres au lieu de 3,75 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

DONNÉ à Labelle, ce 12^e jour de mai 2026

La greffière-trésorière adjointe,

Annie Bellefleur